



# Conditions générales

## Formation professionnelle continue

### **Article 1 : Dispositions générales**

Le Centre Lafaurie intervient dans le secteur de l'animation culturelle et de la formation professionnelle continue (numéro de Déclaration d'Activité 72330017033).

Ses interventions sont réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques et techniques mis en oeuvre.

Les présentes conditions générales sont soumises pour leur interprétation et leur exécution à la loi française.

La participation aux activités du Centre Lafaurie Monbadon implique l'acceptation sans réserve et l'adhésion pleine et entière par le client aux présentes conditions.

### **Article 2 : Champ d'application**

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les interventions (animations culturelles et formations) proposées par le Centre Lafaurie Monbadon.

### **Article 3 : Modalités d'accès à la formation**

Les activités et interventions proposées par le Centre Lafaurie Monbadon sont accessibles après validation par le client du budget prévisionnel envoyé au préalable et versement d'un acompte le cas échéant.

Dans le cadre d'une intervention de formation professionnelle continue, une convention spécifique est envoyée au client, en double exemplaire, tel que prévu par la loi. Le client s'engage à retourner, sans délai indu, un exemplaire de la convention signée. Cette convention cosignée valide l'inscription.

### **Article 4 : Durée de la formation**

La durée de la formation et l'emploi du temps de chaque journée est détaillée dans le programme de formation transmis avec le devis et les présentes conditions générales. Une journée de formation comprend deux pauses de 15 minutes en sus de la pause méridienne.

### **Article 5 : Modification de la réservation, annulation, report**

Tous les éléments relatifs aux objectifs, aux moyens et méthodes pédagogiques, au calendrier de la formation sont adressés au préalable.

En cas d'annulation ou report de la formation par Le Centre Lafaurie Monbadon, le client est informé par écrit au minimum 15 jours avant le début de l'intervention. En cas d'impossibilité de report, les sommes éventuellement versées sont alors immédiatement remboursées.

Si le désistement du client intervient moins de 15 jours avant le début du stage, la moitié du coût de l'intervention sera due.

En cas d'absence au début ou en cours d'intervention, le montant de la session sera facturé dans son intégralité.

Lorsqu'une personne inscrite doit annuler son inscription pour des raisons de maladie ou d'accident dûment certifiées et intervenues après l'inscription, elle devra en informer le Centre Lafaurie Monbadon avant le début de la formation et par écrit avec justificatifs. Dans le cas contraire la formation sera facturée dans son intégralité.

### **Article 6 : Prix**

Les prix indiqués ne sont pas soumis à TVA (Association non assujettie aux Impôts Commerciaux). Ces prix comprennent les coûts pédagogiques, les frais induits pour la constitution et reproduction

des supports éventuels distribués aux participants.

### **Article 7 : Facturation**

La prestation est facturée en fonction des modalités de mise en oeuvre choisies stipulées dans la convention de prise en charge.

Le client reconnaît avoir pris connaissance et accepter le tarif indiqué.

Le paiement doit être acquitté au plus tard sous trente jour à réception de la facture par virement ou chèque bancaire.

### **Article 8 : Modalités de paiement**

Les interventions sont payables comptant à la réalisation de l'action sauf accord écrit de la part du Centre Lafaurie Monbadon.

Dans le cadre de la formation professionnelle continue le règlement de la formation sera assuré par le signataire de la convention de prise en charge, sauf mention contraire dans la convention.

Si le client souhaite que son OPCA règle directement la formation au Centre Lafaurie Monbadon, il lui appartient de faire cette demande auprès de son OPCA et de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCA qu'il aura désigné.

Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au client.

Si le Centre Lafaurie Monbadon n'a pas reçu la confirmation de la prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

En cas de non paiement d'une facture, et après mise en demeure restée sans effet, le Centre Lafaurie Monbadon se réserve le droit de suspendre toute intervention en cours et/ou à venir.

### **Article 9 : Attestation de formation**

A l'issue de chaque action de formation professionnelle continue, le Centre Lafaurie Monbadon adresse au client une attestation de formation.

### **Article 10 : Propriété intellectuelle**

Le Centre Lafaurie Monbadon reste détenteur, sauf clause contraire dans la convention, des droits patrimoniaux de la conception des outils (documents, textes, etc.) utilisés lors de ses interventions.

Le client ne pourra faire aucun usage commercial des produits issus de la conception de ces interventions sans l'accord écrit du Centre Lafaurie Monbadon.

### **Article 11 : Compétence / Contestation**

En cas de difficulté d'interprétation ou d'exécution des conditions générales de formation, les parties conviennent expressément que le Tribunal de Commerce de Bordeaux est le seul compétent.